



**GENERAL FISHERIES COMMISSION FOR
THE MEDITERRANEAN
COMMISSION GÉNÉRALE DES PÊCHES
POUR LA MÉDITERRANÉE**



Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italy. Tel: + 39 0657055730. www.gfc.org

GENERAL FISHERIES COMMISSION FOR THE MEDITERRANEAN

SCIENTIFIC ADVISORY COMMITTEE (SAC)

**Transversal workshop on European Eel
Salaambo, Tunisa, 23-24 September 2010**

LIST OF ABSTRACTS*

***As received by the GFCM Secretariat**

El Manouchi M.

Un projet TCP/TUN/3001 : Appui au développement et à la gestion durable de la ressource en anguille européenne : Réorientations diverses, réalisations solides et ambitions légitimes

Groupement Interprofessionnel des Produits de la Pêche. 37, rue du Niger 1002 Tunis.
mmajdi.gipp@planet.tn

La requête de départ commença d'une stratégie de développement de l'aquaculture intensive d'anguille européenne en Tunisie selon les modèles nord européen et chinois (1ère requête, aout 2002). Cette requête a été aiguillée par une expertise FAO vers une demande d'appui au développement et à la gestion durable de la ressource de cette espèce (requête finale, septembre 2003). L'objectif était de prendre en considération en fin du projet d'une voie de gestion durable de la ressource dans une vision d'intégration de la Tunisie aux efforts déployés dans l'aire de répartition (en recommandation du bilan du projet). La redéfinition des objectifs à chaque phase du projet a permis une meilleure adaptation des outils de gestion et de développement de cette ressource. Cela a abouti à une révision de l'ensemble des considérations sur l'analyse du cadre d'amélioration des stocks et des populations de cette espèce (Lorenzen K., 2008)¹. S'agissant de la dynamique des systèmes d'amélioration de stocks des pêcheries, Lorenzen considère que l'analyse passe à travers 3 types d'attributs, à savoir (i) les résultats attendus, (ii) les schémas d'interaction, et (iii) les facteurs (ou variables) situationnels. Les facteurs situationnels sont multiples et concernent les caractéristiques techniques de la pêche, les caractéristiques techniques du repeuplement y compris le stockage, l'engraissement de courte durée et l'acclimatation des civelles, les particularités de l'habitat et de l'environnement, les attributs des parties prenantes, les spécificités du marché et enfin les transactions et les accommodements institutionnels. Les résultats du système d'amélioration des stocks sont influencés selon deux voies ; l'une via le processus biologique et physique et l'autre via les mesures prises par les parties prenantes ². Au vu de cette analyse rapide, les apports du projet bien que limités au niveau des mesures prises sur le terrain, sont aperçus très importants au vu du renforcement institutionnel pourvu. Ils permettent de conjuguer les efforts pour considérer les aspects nouveaux de l'échelle internationale et de la multiplication des parties prenantes. Le projet TCP est à l'origine d'un investissement immatériel et matériel convenu pour l'objectif qui lui était dédié. Il a permis de soutenir une requête d'un projet de développement durable de la pêche continentale basée sur l'aquaculture dans la région Nord Ouest de la Tunisie et de réorienter cette requête initialement pour tenir compte des apports techniques vers une nouvelle révision pour tenir compte des directives de mise en œuvre d'un plan de gestion de l'espèce anguille. Il a permis par ailleurs de consolider le projet de création nouvelle du Centre Technique d'Aquaculture auquel les acquis du projet étaient remis; et où le GIPP est représenté en position de membre gestionnaire.

Au vu de ses synergies, la Tunisie se proposerait initiateur et chef de file pour un projet régional (i.e. cadre transfrontalier avec les régions des pays européens de la Méditerranée, y compris le CGPM, FAO, IUCN). Le GIPP peut être le porteur pivot du projet en considérant son rôle d'animation interprofessionnelle et l'ensemble de ses missions qui peuvent être ralliées à un niveau régional. Il agira entre autres par le développement d'initiatives professionnelles concertées en conciliation avec l'environnement. Et pour l'exemple, le projet pourra initier la conception d'écolabel pour les produits d'anguille et des milieux des sous unités de gestion bien gérées et permettra une démarche positive autour de l'espèce, des espaces, de la ressource et de la filière et la création d'un réseau de grand public

(consommateurs et usagers inclus) associé à un réseau scientifique. Le GIPP coopérera avec les partenaires pour la réalisation du projet régional.

1 :Lorenzen K., 2008. Understanding and managing enhancement fisheries systems in *Reviews in Fisheries Science*, 16(1-3):10-23.

2 : (CITES, UE, UICN, CIEM, CECPI, Groupes ad'hoc, CGPM) et des homologues institutionnels nationaux (Une implication plus importante des autres départements du Ministère de l'Agriculture, des ressources Hydrauliques et de la Pêche, du Ministère de l'environnement et de ses agences, et des organisations professionnelles UTAP, UTICA)

Elie P.

Le plan de gestion anguille; un outil nécessaire à la gestion et à la restauration d'une espèce en danger »

CEMAGREF de Bordeaux
pierre.elie@cemagref.fr

L'anguille européenne *Anguilla anguilla* est jugée actuellement comme étant en dehors des limites de sa sécurité biologique donc en danger sous l'effet de différentes pressions environnementale et anthropiques. De ce fait les échanges commerciaux de cette espèce entre les différents pays, dans son aire de distribution sont surveillés dans le cadre de la CITES. L'autorisation de ces échanges commerciaux pour chaque pays est soumise à la fourniture à la commission européenne, d'un « Plan de Gestion de l'anguille » permettant de montrer dans chaque unité de l'aire de répartition (pays) : l'état de cette fraction de population, les réglementations actuelles qui régissent ses captures et son environnement, mais aussi la manière dont celles-ci doivent évoluer pour restaurer cette espèce euro-méditerranéenne en danger. Nous proposons de montrer rapidement des exemples de plan de gestion qui ont été élaborés dans ce cadre à la demande de la commission européenne (la France) ou qui sont en projet et en cours d'élaboration (La Tunisie).

Farrugio H.

Eléments de biologie de l'anguille européenne et facteurs affectant sa population en Méditerranée et Atlantique est.

Président du Comité Scientifique de la CGPM Commission Générale des Pêches pour la Méditerranée)
henri.farrugio@ifremer.fr

L'anguille européenne (*Anguilla anguilla*, Linné 1758) est réputée pondre dans la Mer des Sargasses et ses larves traversent l'Océan Atlantique pour venir coloniser les eaux intérieures et les lagunes européennes et nord africaines. Au bout de plusieurs années les adultes accomplissent le trajet inverse pour se reproduire. On estime que la population de cette espèce est panmictique et qu'elle constitue une ressource partagée par tous les pays d'Europe du nord et de Méditerranée. Depuis le milieu des années 80 cette population diminue constamment ; ce déclin est certainement dû à la conjonction de plusieurs facteurs : pollution des eaux, obstacles à la migration, parasitisme, infections virales, changements climatiques etc... Devant cette situation l' Union Européenne a imposé à ses pays membres la mise en place de plans de gestion comprenant des mesures destinées à favoriser l'échappement des reproducteurs vers la mer.

Kraiem M. M.

Situation actuelle de la ressource Anguille (*Anguilla anguilla*) en Tunisie

Laboratoire d'Aquaculture- INSTM, Salammbô
mejd.kraiem@instm.rnrt.tn

L'anguille européenne (*Anguilla anguilla*) représente une ressource partagée par l'ensemble des pays qui l'exploitent, notamment sur sa zone de répartition naturelle englobant les zones côtières vaseuses, les lagunes, les estuaires et les cours d'eau débouchant sur la Méditerranée, la façade atlantique, la Manche, la mer du Nord et la Baltique. Le niveau d'exploitation de l'anguille n'est pas connu à ce jour sur la rive Sud et Nord Est de la Méditerranée. Mais des informations éparses obtenues notamment dans le cadre du projet Européen « Action Concertée Glass El Monitoring » indiquent que le niveau d'exploitation est important. En Tunisie, des rapports techniques indiquent une production annuelle par pêche dans les lagunes de l'ordre de 1000 tonnes dans les années 70 et 80. Le niveau d'abondance des anguilles n'a cessé de régresser depuis le début des années 80 et ceci suite essentiellement aux captures intensives des civelles en Europe, ce qui a eu une répercussion négative sur le stock de la ressource de la rive nord africaine et plus particulièrement en Tunisie. Inscientes de cette situation, les autorités tunisiennes ont adhéré aux principes adoptés par les groupes de travail sur l'anguille EIFAC/FAO visant la réduction de la pêche au plus bas niveau possible en attendant la mise en place d'un plan de gestion efficace. Et ce, en prenant un certain nombre de mesures aussi bien sur le plan organisationnel que scientifique en vue d'assurer une meilleure gestion de cette ressource. Outre les mesures déjà prises et engagées pour la conservation de cette ressource et sa gestion durable, les autorités compétentes et responsables sont en cours d'élaboration d'un plan de gestion de l'anguille qui entre dans le cadre de la nouvelle stratégie de développement du secteur de la pêche et de l'aquaculture (11ème plan de développement économique 2010-2016). Ce plan de gestion vise les aspects suivants :

- Réglementation de portée générale à mettre en place et qui n'existe pas actuellement,
- Action au niveau des pêcheries de l'anguille (estimation des stocks, évaluation des différentes pressions...)
- Action sur les habitats en termes de connectivité, (évaluation du rôle des obstacles de migration et de l'assèchement des habitats en réfléchissant à la restauration des axes de migration sur chaque unité de gestion)
- Actions sur la qualité physicochimique de l'eau et des sédiments et son accompagnement en termes de gestion des rejets polluants,
- Action au niveau des autres pressions anthropiques (restauration de zones humides, gestion de l'avifaune prédatrice...)
- Action de repeuplement et de restauration d'habitats
- Action de mise en place de réserves

Ce plan de gestion sera soutenu par un programme de recherche qui vise en particulier à mieux encadrer les décisions prises en terme de gestion au fur et à mesure de l'avancé du plan. Ce programme devra en priorité alimenter le plan de gestion de l'anguille en données manquantes, comme, par exemple, le niveau de contamination des fractions de population d'anguilles des différents hydro-systèmes (parasites, virus...) , l'estimation des potentiels d'accueil dans les différents types d'hydro-systèmes (surface des systèmes, niveau d'abondance de l'espèce, caractéristiques des fractions de population en place (âges, sexe, tailles, poids.....), élaboration de modèles de fonctionnement de population exploitée ou non, élaboration de nouveaux systèmes de suivis de pêcheries et mise en application, stratégie de

capture (jaune ou argentée), typologie des engins, effort de pêche, captures par unité d'effort, typologie des captures, meilleures connaissances des circuits de commercialisation et traçabilité des produits de la pêche.

A. Mariani

The experience of Italy

Consorzio Unimar

Eel exploitation in Italy has an ancient tradition, particularly for what is concerning coastal lagoons, in which the species represented one of the main targets. Inland fisheries are also found in rivers and lakes, particularly the great alpine lakes but also the main lakes of Central Italy. Professional glass eel fisheries take place in rivers and channel mouths (Central and Southern Thyrrenian area). The species was traditionally important for the recreational fishermen as well. Up to a few years ago, an important eel intensive aquaculture was also established, playing a major role within National and European context.

Following the general trend of decline in recruitment and contraction of the fisheries for adult fishes, all this activities are strongly reduced today for many different reasons (pollution, barriers to migration movements, fishing, etc)

In the context of the Regulation 1100/2007, Italy has prepared a management plan for eel stock recovery. In the preparation of this plan, two major constraints have been faced;

The general lack of data, particularly the historical ones;

The difficulty coming from the different management framework of Italian waters, since salt and brackish waters belong to Ministry of Agricultural, Food and Forestry Policies, and freshwaters to local Administrations (Regions or Provinces)

Nevertheless, the Plan has been prepared thanks to a close collaboration among these different Administrations, with the contribution of experts of the scientific community and regional representatives, and the supervision of Ministry representatives. Calculation of the targets requested by the stock recovery Plan for what is concerning the escapement of silver eels has been carried out using a demographic model (DEMCAM), identifying a series of measures for the achievement of the targets. The Plan has been sent to European Commission, and is now under examination.

C. Theophilou

The EU Eel Regulation

DG Maritime Affairs and Fisheries

The Council Regulation (EC) 1100/2007 establishing measures for the recovery of the stock of European eel, was adopted by the Council of Ministers in 2007, following a legislative proposal drafted by the European Commission, taking into account the scientific information on the stock and the state of eel fisheries. The Eel Regulation requires that EU Member States prepare Eel Management Plans (EMP's) containing various measures such as fisheries restrictions, restocking, improving river continuity and environmental quality etc. The implementation of these plans must eventually allow 40% of the pristine biomass of silver eel to migrate towards the sea to spawn. This is a long-term goal. Extensive data collection and improvement of current monitoring techniques are required in order to ensure that this goal is achieved. Nineteen Member States have submitted such plans, which the Commission adopts following a scientific and technical evaluation by the International Council for the Exploration of the Seas (ICES). The Member States will report to the Commission, by 30.06.2012, on the progress achieved via the implementation of their plans. The Commission will then present a report to the Council and European Parliament, by 31.12.2013, in the light of which the Commission shall propose any appropriate measures to achieve stock recovery.